



AMT **Réunion du conseil d'administration**

Luxembourg, 4 septembre 2009
Compte rendu de réunion

Lieu: Bureaux d'ADA, Luxembourg

Etaient présents :

Les membres du CA d'AMT :

- Damian von Stauffenberg, MicroRate, USA
- Emmanuelle Javoy, Planet Rating, France
- Khaddouj Gharbi, AMSSF, Maroc
- Kimanthi Mutua, K-Rep Bank, Kenya
- Massimo Vita, Microfinanza Rating, Italie
- Luc Vandeweerd ADA, Luxembourg
- Mia Adams-Bormans, Belgique

Coordinatrice:

- Emma-Jayne Paul ADA, Luxembourg

Absent:

- Mamadou Touré, Pamecas, Sénégal
- Wessel Venter Beehive, Afrique du Sud

Pour des raisons de visa.

1. L'ordre de jour était approuvé.

2. Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil d'administration en Afrique du Sud. Quelques coquilles étaient corrigées dans la version anglaise.

3. Mise à jour des activités complétées avant fin août. La coordinatrice a présenté les activités complétées, y compris

- a. L'atelier de sensibilisation au Burkina Faso ; Plus de 80 participants - une variété d'acteurs (IMF, bailleurs, investisseurs, organisations d'appui etc...)
- b. Les membres n'ayant pas mis à jour leur évaluation : Si une IMF ne répond pas au premier mail de relance envoyé par la coordinatrice endéans l'échéance, elle va recevoir un dernier rappel avec une nouvelle date limite pour expliquer les raisons pour lesquelles elle n'a pas encore mis à jour sa notation. Si l'IMF ne répond toujours pas, elle risque d'être exclue d'AMT. Un dernier rappel sera envoyé à PADME et Vital Finance.

Suite aux explications fournies au CA, les IMF suivantes ont été accordées une année d'extension afin de mettre à jour leur notation : K-Rep, ACEP Sénégal, PAMECAS, Faulu Uganda (?), Mec Afer.

Le CA a décidé que pour être considéré comme membre actif, les IMF doivent respecter les 3 principes suivants :

- **Les notations régulières (concerne seulement les membres ordinaires)** : une IMF peut être exclue si elle ne répond pas à la coordinatrice (voir les précisions ci-dessus). Les agences de notation doivent réaliser des évaluations de performance en Afrique.
- **Cotisations annuelles** : si un membre ne paie pas ses cotisations endéans 90 jours de la réception de la facture, il va recevoir un rappel qui l'accordera un délai supplémentaire. Si ce délai supplémentaire n'est pas respecté, son adhésion prendra fin. Le membre continuera de recevoir les mêmes informations qu'avant et sera invité aux réunions d'AMT mais à leurs propres frais.
- **Participation** : les membres doivent tenter d'y assister aux réunions d'une manière régulière. S'ils ne peuvent pas assister, ils doivent envoyer une lettre d'excuse en indiquant les raisons pour lesquelles ils ne peuvent pas être présents. Si un membre est absent pour 3 réunions consécutives sans explication, ils peuvent être exclus.

Un document qui explique les responsabilités des membres d'AMT sera préparé par la coordinatrice. Les 3 principes ci-dessus seront inclus dans les règlements d'intérieur.

- c. Le site web : le concept de la liste de contrôle de la transparence a été accepté et le groupe de travail peut continuer d'élaborer ce projet.
- d. La base de données des consultants recommandés était aussi approuvée. La base de données sera nettoyée au moins une fois par an pour être sûr que les IMF sont toujours satisfaites du travail des consultants.
- e. Répertoire des investisseurs : pour l'année prochaine, cette publication sera vendue aux IMF non-membres. Tant que leurs cotisations sont payées et leurs notations sont à jour, les membres recevront une copie gratuitement.
- f. L'étude sur les données du MIX. Une nouvelle date d'échéance a été mise en place (30 septembre) pour Planet Rating et MicroRate. Une fois que les données ont été analysées et un premier rapport provisoire a été préparé, la coordinatrice le partagera avec le MIX pour avoir son approbation. Ce document sera plutôt un « working paper » qu'une étude.
- g. La foire aux investisseurs: les décisions suivantes ont été prises:
 - Cette année, les agences de notation doivent payer un frais d'inscription de 100€.
 - Toutes les présentations proposées pour l'agenda de la foire ont été acceptées (voir annexe) et seront limitées à 15 minutes chacune.
 - Un plafond de 900€ a été mis en place pour les remboursements des billets d'avion des membres.
 - La coordinatrice va collecter du feedback des IMF qui sont venues à la 1^{ière} foire et les résultats seront présentés lors de la prochaine assemblée générale.
 - L'année prochaine, les frais d'inscriptions doivent varier selon le type de membre. Les membres vont bénéficier des réductions.
 - L'année prochaine, AMT va examiner la possibilité d'inclure un atelier sur les investissements en microfinance en lien avec le Grameen Foundation. Un document pour les membres IMF qui explique comment négocier un prêt sera préparé également pour l'année prochaine.



- Continue la recherche pour les sources de financement locales et internationales.

h. Les grandes lignes du plan d'affaire d'AMT doivent être prêtes avant la semaine de la microfinance (semaine du 26 novembre 2009).

4. Résultats de l'évaluation d'AMT. La version complète de l'évaluation sera circulée entre les membres du CA pour commentaires et approbations. Les membres sont priés de répondre endéans une semaine. Mia va en suite préparer le rapport final et le présentera à l'assemblée générale.

5. Code de valeurs. Ca été décidé que le code de valeurs va devenir un code de bonne conduite pour les membres du CA. Le code sera annexé au règlement interne et fera parti des responsabilités du CA.

6. Planification de l'assemblée générale 2009.

- a. Agenda provisoire : Cet agenda se trouve en annexe. En plus des changements déjà inclus dans le document, la suite a été décidée :
 - i. Pour l'année prochaine, peut être il serait intéressant de mettre en place 2 ou 3 groupes de travail régionale qui peuvent préparer les points 2b & 2c de l'agenda.
 - ii. Les critères d'éligibilité pour le CA ont été mis en questions. Ca été décidé que seulement les IMF qui ont effectué au moins une notation et qui sont membres d'AMT depuis un minimum de 2 ans, peuvent devenir membre du CA.
- b. S'assurer que les décisions prises par le groupe de travail concernant le fonctionnement efficace d'AMT sont bien respectées. Pas de prises de décisions.
- c. L'élection des membres du conseil d'administration (voir point 6a.ii). Au moins 2 IMF du CA doivent démissionner et puis notifiant la coordinatrice s'ils souhaitent poser sa candidature au CA encore une fois. La coordinatrice va envoyer un mail aux membres éligibles d'AMT afin de déduire si un parmi eux souhaiterait joindre le CA.
- d. Concernant le plan d'activités et le budget provisoire pour l'année 2010, il a été décidé qu'un groupe de travail d'autour 3 personnes sera formé pour affiner ces 2 documents avant l'assemblée générale. Il a été proposé d'attendre les résultats de l'évaluation interne étant donné qu'ils vont certainement influencer les activités et services pour l'année prochaine. Les membres de ce groupe n'ont pas été définis.
- e. Budget provisoire 2010 (voir ci-dessus).

7. Révision et approbation des nouveaux membres.

Les candidatures à AMT ont été révisées. Les décisions sont marquées en rouge :

Candidatures des IMF :

- a. Alidé, Benin*. **Approuvé**
- b. Asiena *. **Le CA a demandé plus de renseignements concernant cette IMF avant qu'il puisse prendre une décision.**
- c. CAECE JIGISEME, Mali. **Le CA a demandé plus de renseignements concernant cette IMF avant qu'il puisse prendre une décision.**
- d. CEC PROM MATURE, Cameroun. **Le CA a demandé plus de renseignements concernant cette IMF avant qu'il puisse prendre une décision.**
- e. CRAN, Ghana. **Approuvé**
- f. ID Ghana*. **Approuvé**



- g. PAIDEK, RDC. Le CA a demandé plus de renseignements concernant cette IMF avant qu'il puisse prendre une décision.
- h. PAWDEP, Kenya. Approuvé
- i. Prodia, Burkina Faso. Approuvé
- j. SDSA, Niger. Approuvé
- k. SMT, Sierra Léon. Le CA a demandé plus de renseignements concernant cette IMF avant qu'il puisse prendre une décision.
- l. SOFINA, Cameroun Approuvé
- m. Kokari, Niger. Cette IMF a introduit sa demande un peu trop tard et le CA n'a pas eu le temps d'étudier cette candidature.

Pour toutes les candidatures qui n'ont pas fourni assez d'information, la coordinatrice va les contacter et les demandera d'envoyer d'information complémentaire. Une fois reçue, la coordinatrice circulera cette information au CA et chaque membre doivent renvoyer leur votes endéans **1 semaine**. Les décisions seront prises à la majorité.

Candidatures des membres associés :

- a. ALAFIA network, Approuvé
- b. Planet Finance, Senegal – Information complémentaire est nécessaire.
- c. Bienvenu EBEN, employé d'ACEP Cameroun (individuel) – Information complémentaire est nécessaire.
- d. HEM Development, Bénin (Boîte de consultant) – Information complémentaire est nécessaire.
- e. Jean-Paul KOUAKOU (Individuel du Côte d'Ivoire – va ouvrir une IMF en 2010) – Information complémentaire est nécessaire.

Le CA a demandé la coordinatrice de trouver plus d'information concernant certaines des candidatures afin de déduire pourquoi ils veulent devenir membre associé d'AMT. Il important de savoir dans quelle mesure ils envisagent de contribuer aux activités d'AMT.

8. Code de bonne conduite des agences de notation :

- a. Les agences vont mettre en place l'association "Rating Agencies for Microfinance" (RAM) et ont identifié que Deborah Burund est bien placée pour les aider à être en conformité avec les nouvelles réglementations (UE et USA) pour les agences de notation et pour identifier comment elles peuvent être adaptées à la microfinance. Ceci va certainement les aider à identifier les éléments qui doivent être légalement inclus dans le code de bonne conduite.
- b. Les auditeurs externes vont vérifier que les agences sont en conformités avec les réglementations.
- c. AMT occupera un rôle d'appui dans cette association informelle.

9. Expérience d'AMT au « Social Performance Task Force » et Rating Initiative (l'Initiative de Notation) à Madrid. Pas de décisions prises.

10. Le problème de LAPO, Nigéria. La suite a été décidée :

- a. La coordinatrice va écrire un mail à LAPO afin de souligner qu'AMT est au courant des allégations et que l'institution devrait faire son mieux pour résoudre cette affaire au plus vite. LAPO sera invité de raconter leur version des faits. La lettre doit aussi suggérer que LAPO met à jour sa notation aussitôt. Cette lettre sera également signée par le président d'AMT.



11. Divers

- a.** LA CA a décidé de rembourser le billet d'avion de Wessel.
- b.** La coordinatrice va préparer un document qui expose les grandes lignes du protocole de voyage pour les membres du CA.